

Hôtel du Département  
1 avenue d'Albigny  
CS 32444  
74041 Annecy Cedex  
T / 04 50 33 50 00

Nos réf. : PATDD/SST/JL  
Affaire suivie par : Philippe  
ATHANÉ

Monsieur Jean FAVROT  
Maire  
27 rue André Theuriet  
74290 TALLOIRES-MONTMIN

Annecy, le 14 mai 2018

Objet : Recensement des frontaliers

Monsieur le Maire,

Chaque année, le Département de la Haute-Savoie répartit la part de la Compensation financière genevoise (CFG) qui doit être reversée aux communes selon le nombre de leurs résidents qui travaillent dans le canton de Genève.

Deux types de frontaliers travaillant à Genève donnent lieu à une rétrocession fiscale genevoise :

- Les titulaires d'un permis dit « G », document indispensable pour toute personne n'ayant pas la nationalité suisse qui souhaite travailler à Genève,

La liste des titulaires d'un permis G en activité est issue des fichiers de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) qui délivre ces permis. Elle vous sera envoyée à l'automne 2018 pour information uniquement. **Aucune modification de cette liste ne sera prise en compte.**

- Les Suisses et doubles nationaux, qui n'ont pas besoin d'un permis G.

Cette liste fait, elle, toujours l'objet d'une enquête auprès des communes. Ainsi, je vous adresse ci-joint cette liste afin que vous puissiez la corriger. Il vous est demandé :

- dans le cas où des Suisses ou doubles nationaux travaillant à Genève ne sont plus résidents de votre commune, de les retirer de cette liste,
- dans le cas où des Suisses ou doubles nationaux résidant dans votre commune ne travaillent plus à Genève, de les retirer de cette liste,
- à l'inverse, dans le cas où des Suisses ou doubles nationaux résidant dans votre commune travaillent effectivement à Genève et ne sont pas mentionnés sur cette liste, de les inscrire en précisant les informations suivantes :
  - . nom(s) et prénom(s)
  - . date de naissance
  - . nom de l'employeur ou de la filiale
  - . nom de la commune genevoise de l'employeur.

Cette liste devra nous être renvoyée au plus tard le **lundi 8 octobre 2018, délai de rigueur**. Elle devra par ailleurs être tamponnée, datée et signée par vos soins, **cette signature engageant votre responsabilité pleine et entière en ce qui concerne l'exactitude des informations transmises**.

Bien évidemment, le service des solidarités territoriales (04.50.33.49.28.), en charge de ce recensement, se tient à votre entière disposition pour vous apporter toutes les informations complémentaires que vous jugerez utile de solliciter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Département



Christian MONTEIL

P.J. – Liste des Suisses et doubles nationaux